



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2020-030

26 juin 2020

OBJET : ARRETE Demande de subventions pour la mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des affluents de l'Orne

DÉCISION DU PRESIDENT : Arrêté N°CC-ARR-2020-030 au titre de l'ordonnance du 1er avril 2020

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment le II de son article I visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19 ;

Vu l'avis des Vice-présidents en date du 22 juin 2020 ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Conformément à la délibération du 23/11/2017, un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a été déposé en 2019 auprès des services de l'Etat pour mettre en œuvre un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des affluents de l'Orne. Après accord de la DDTM, un arrêté préfectoral de DIG a été pris le 30/08/2019 et autorise ainsi la collectivité à engager les travaux de restauration des cours d'eau. Il a été décidé de déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de la première tranche de travaux du PPRE.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, et au centre des finances publiques de LE HOM.

Cette décision est rendue exécutoire par

- transmission en Préfecture le 26 juin 2020

- transmission au centre des finances publiques de LE HOM le 26 juin 2020

- information à l'ensemble des élus du conseil communautaire et des mairies

- mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes

Pour extrait certifié conforme
le Président, M. Paul CHANDELIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20200626-030ARRETE-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2020

